



COMITÉ ARRÊT DES REJETS ET ÉMISSIONS TOXIQUES-ROUYN-NORANDA

Communiqué pour diffusion immédiate

Le MELCC refuse d'augmenter le nombre de stations de mesures des émissions toxiques !

Rouyn-Noranda, le 27 janvier 2021 – La direction régionale du Direction régionale du Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC) a refusé d'accéder aux demandes écrites du comité ARET dans sa lettre du 22 décembre concernant l'ajout de stations de mesures plus performantes, dans tout le milieu résidentiel, 360° autour de la Fonderie. (Lettre de ARET et réponse du MELCC en annexe)

La direction régionale a répondu que « *les experts en environnement et en santé sont présentement mis à contribution afin de s'assurer d'un suivi adéquat des émissions de la Fonderie Horne* ».

« *C'est impossible pour eux comme pour la population du quartier Sacré-Cœur, du Centre-Ville et du Sud du Lac Osisko, par exemple, de connaître l'exposition aux contaminants dans l'air en provenance de la Fonderie Horne. Comment peut-on affirmer faire un suivi adéquat sans outils de mesure adéquats?* » questionne Valérie Fournier, porte-parole.

« *Comment peuvent-ils affirmer que des experts en santé et en environnement assurent un suivi adéquat de la situation alors que depuis 2004 leurs experts ne sont pas écoutés et que le MELCC a même permis à la fonderie d'émettre des dizaines de fois la norme provinciale d'arsenic dans l'air dans le quartier Notre-Dame allant à l'encontre de leurs experts?* » ajoute Mireille Vincelette, porte-parole.

ARET est un comité de parents d'enfants du quartier Notre-Dame de même que de citoyens et citoyennes mobilisé.e.s pour protéger la santé de leurs enfants et de toute la population de Rouyn-Noranda. Il a été mis en place à la suite des premiers résultats de l'étude de biosurveillance effectuée l'automne 2018 auprès d'enfants du quartier Notre-Dame.

-30-

Pour information :

Nicole Desgagnés

Responsable des relations avec les médias

Desgagnes.nicole@gmail.com

Cell. : 819 277 8890

Dom. : 819 764 4700

p.j. Lettre du comité ARET du 22 décembre 2020
 Réponse de la direction régionale du MELCC du 22 janvier 2021